

## Chapitre 9

### LOI DE CRÉDITS N° 2 POUR 2002-2003

(Sanctionnée le 16 mai 2002)

Considérant qu'il appert, du message du commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'entretien du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2003,

En conséquence, le commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

#### Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

#### Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

#### Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

#### Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut dépasser 689 608 000 \$.

#### Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2003.

#### Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE  
SE TERMINANT LE 31 MARS 2003

**CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN**

<u>POSTE</u> <u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Assemblée législative	14 389 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	11 090 000
3.	Finances	47 380 000
4.	Ressources humaines	19 958 000
5.	Justice	44 199 000
6.	Travaux publics et Services	58 920 000
7.	Gouvernement communautaire et Transports	69 709 000
8.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	8 722 000
9.	Éducation	152 549 000
10.	Santé et Services sociaux	151 033 000
11.	Développement durable	35 452 000
12.	Société d'habitation du Nunavut	76 207 000
<b>CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN :</b>		<b>689 608 000 \$</b>
<b>TOTAL DES CRÉDITS :</b>		<b>689 608 000 \$</b>